

Communiqué

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon



Paris, le 4 juin 2008

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 204 225 819,25 euros.

Siège social : 4, Quai de la Mégisserie – 75001 PARIS

R.C.S. Paris 377 913 728

Exercice social du 1^{er} juillet au 30 juin

EMISSION PAR VILMORIN D'OBLIGATIONS À OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES (OCEANE)

MONTANT DE L'EMISSION D'OCEANE PORTE À ENVIRON 150 MILLIONS D'EUROS

Compte tenu du succès rencontré par l'émission auprès des investisseurs, le montant total de l'émission d'OCEANE, lancée le 29 mai 2008 par Vilmorin, a été porté le 3 juin 2008 à environ 150 millions d'euros, représenté par 958.579 OCEANE, après exercice intégral de la clause d'extension à l'option de HSBC (le « Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé ») et Lazard-NATIXIS (le « Chef de File et Teneur de Livre Associé », ensemble avec HSBC, les « Chefs de File et Teneurs de Livre Associés »).

Quatrième semencier mondial, Vilmorin est expert dans la création de plantes potagères et de grandes cultures innovantes. Fondée sur une vision durable et responsable de son développement, sa stratégie conjugue recherche et croissance internationale.

Cotée sur Euronext Paris (compartiment A), l'action Vilmorin fait partie des indices Next 150, CAC Mid 100 et SBF 250 et est éligible au SRD.

Code ISIN : FR0000052516 (RIN).

Site internet : www.vilmorin.info

Pour toute information complémentaire

Daniel JACQUEMOND
Directeur Financier
daniel.jacquemond@vilmorin.info

Claire PLANCHE
Responsable Communication Financière
claire.planche@vilmorin.info

Vilmorin & Cie
BP 1 – 63720 CHAPPES
Tél. + 33 (0)4 73 63 41 95
Fax : + 33 (0)4 73 63 41 80

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de souscription, et l'offre des Obligations ne constitue pas une opération par appel public à l'épargne dans un quelconque pays autre que la France.

Cette émission est dirigée par HSBC Bank plc (« HSBC »), Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé et Lazard-NATIXIS, en qualité de Chef de File et Teneur de Livre Associé.

Mise à disposition du prospectus

Un prospectus, composé du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 8 novembre 2007 sous le numéro D.07-0966, d'une actualisation déposée auprès de l'AMF le 22 mai 2008 sous le numéro D.07-0966-A01, d'une note d'opération et du résumé du prospectus a reçu de l'AMF le visa n°08-107 en date du 29 mai 2008. Des exemplaires de ce prospectus sont disponibles sans frais auprès de Vilmorin & Cie, 4, Quai de la Mégisserie, 75001 Paris. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de Vilmorin (www.vilmorin.info) et de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque mentionnés au Chapitre 4 de la table de concordance du document de référence et au Chapitre 2 de la note d'opération.

Avertissement

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Vilmorin des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (les "Obligations") ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques, Vilmorin n'assume aucune responsabilité aux titres d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique) (la "Directive Prospectus").

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant un appel public à l'épargne, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par appel public à l'épargne.

L'offre et la vente des Obligations en France seront effectuées, dans un premier temps, dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. L'offre ne sera ouverte au public en France qu'après délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le Prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les "Etats membres") ayant transposé la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 (la "Directive Prospectus"), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Obligations rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Obligations peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement :

- (a) à des personnes morales agréées ou réglementées en tant qu'opérateurs sur les marchés financiers ainsi qu'à des entités non agréées ou réglementées dont l'objet social exclusif est le placement de valeurs mobilières ;
- (b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice ; (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros ; et (3) un chiffre d'affaire annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société, ou
- (c) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par Vilmorin d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Le présent communiqué est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iii) aux sociétés à capitaux propres élevés, et autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, visées par l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (ensemble, les "Personnes Habilitées"). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir de se fonder sur ce document et les informations qu'il contient. La performance des valeurs mobilières de Vilmorin dans le passé n'est pas un gage de leur performance dans le futur.

Aucun prospectus relatif aux Obligations n'a été déposé auprès ou visé par la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (la "CONSOB") conformément au décret législatif n°58 du 24 février 1998, tel que modifié (la "loi de Finance") et au Règlement CONSOB n°11971 du 14 mai 1999, tel que modifié (le "Règlement des Emetteurs") et les Obligations n'ont pas été et ne seront pas offertes en Italie auprès du public ("sollecitazione all'investimento"). En conséquence, les Obligations pourront seulement être offertes, transférées ou livrées sur le territoire italien dans la mesure où des copies du présent communiqué et des documents d'information relatifs à l'émission sont distribués ou seront accessibles en Italie exclusivement (i) aux investisseurs professionnels (operatori qualificati), tels que définis au deuxième paragraphe de l'article 31 du règlement de la CONSOB n°11522 du 1^{er} juillet 1998, tel que modifié ("règlement des Intermédiaires") conformément à l'article 100 de la loi de Finance ou (ii) dans les circonstances où exemption aux règles relatives aux offres publiques s'applique, et conformément à l'article 100 de la loi de Finance", et l'article 33, premier paragraphe, du règlement des Emetteurs. De plus, toute offre des Obligations ou toute distribution de documents d'information relatifs à l'émission devra être réalisée (a) par l'intermédiaire d'une société d'investissement, un établissement de crédit ou un intermédiaire financier habilité à exercer de telles activités en Italie conformément à la loi de Finance, au Règlement des Emetteurs, au Règlement des Intermédiaires et au décret législatif n°385 du 1^{er} septembre 1993 (la "Loi bancaire"), et (b) en conformité à toute autre disposition législative ou réglementaire applicable ainsi qu'à toute autre réglementation imposée par les

autorités boursières italiennes compétentes en matière fiscale et relatives au contrôle des changes. Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas offertes, vendues ou distribuées par un réseau de banques de détail, sur le marché primaire ou secondaire, à une personne résidant en Italie.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit Securities Act. Vilmorin n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Les éventuelles opérations de stabilisation seront effectuées en conformité avec toute réglementation applicable.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.